

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM

(Rapport annuel du vérificateur provincial 2003, section 3.05)

1^{re} session, 38^e législature
53 Élisabeth II

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

L'honorable Alvin Curling,
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et
le confie à l'Assemblée.

Le président du comité,

Norman Sterling

Queen's Park
Novembre 2004

COMPOSITION DU
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS
1^{re} SESSION, 38^e LÉGISLATURE

NORMAN STERLING
Président

JULIA MUNRO
Vice-présidente

LAUREL BROTEN

RICHARD PATTEN

JIM FLAHERTY

LIZ SANDALS

SHELLEY MARTEL

DAVID ZIMMER

BILL MAURO

Susan Sourial
Greffière du comité

Elaine Campbell
Recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
1. VUE D'ENSEMBLE	1
2. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION	2
3. CONCLUSIONS GLOBALES DE LA VÉRIFICATION	2
4. ÉLABORATION DU CURRICULUM	3
4.1 Structure du nouveau curriculum	3
4.2 Points de vue sur le contenu du curriculum	3
4.3 Conclusion au sujet du processus d'élaboration du curriculum	4
5. MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM	6
5.1 Problèmes de mise en œuvre	6
5.2 Priorité de la formation des enseignants	7
5.3 Utilisation des aides pédagogiques	7
6. RÉPONSE AUX BESOINS DES ÉLÈVES À RISQUE	10
6.1 Passage sans enseignement correctif	10
6.2 Initiatives ministérielles concernant les élèves à risque	11
7. VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM	17
7.1 Confirmation des méthodes de test de l'OQRE	17
7.2 Assurance d'une cohérence dans l'évaluation des élèves	17
7.3 Lacunes dans l'information sur le rendement des élèves	18
7.4 Renforcement du processus de mise en œuvre	18
7.5 Évaluation des résultats	18
8. RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DES AMÉLIORATIONS ET DE LA RECHERCHE	20
8.1 Recherche appuyant la prise de décisions	20
9. ÉVALUATION DU PLAN D'ÉDUCATION ANNUEL ET DU PROGRAMME D'ENSEIGNANT-GUIDE	22
10. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	23
NOTES	25

PRÉAMBULE

Le vérificateur provincial (le vérificateur) a fait rapport au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre du curriculum dans son *Rapport annuel de 2003*. Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences au sujet de ce rapport de vérification le 18 février 2004 et le ministère de l'Éducation a fait des présentations à cet effet.

Le Comité appuie le rapport de 2003 du vérificateur sur l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum et il recommande la mise en œuvre de ses recommandations par le ministère de l'Éducation. Le Comité a préparé des recommandations supplémentaires se fondant sur ses conclusions, pendant les audiences. Le présent rapport est un compte rendu de ces conclusions et des recommandations du Comité.

Le Comité tient à exprimer sa reconnaissance aux responsables du ministère qui ont assisté aux audiences. Le Comité souligne également l'aide accordée, pendant les audiences, par le Bureau du vérificateur provincial, le commis du Comité et le personnel des Services de recherche et d'information de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.

1. VUE D'ENSEMBLE

La *Loi sur l'éducation* donne au ministre de l'Éducation de vastes pouvoirs quant aux cours à enseigner dans les 4 000 écoles élémentaires et les 800 écoles secondaires de la province où sont inscrits 1,4 million d'élèves et 700 000 élèves, respectivement.

Avant 1996, les conseils scolaires (conseils) disposaient d'une latitude considérable au sujet du curriculum à enseigner. En 1996, pour la première fois, le ministère de l'Éducation a entrepris l'élaboration d'un curriculum à l'échelle de la province.

Cette décision a fait suite aux recommandations formulées par la Commission royale sur l'éducation*, recommandations qui figurent dans le *Rapport annuel de 1993* du vérificateur, de même qu'aux préoccupations du public au sujet de la qualité de l'éducation.

Les documents de politique relatifs au curriculum du palier élémentaire ont été introduits pour toutes les années en septembre 1997 et 1998. La réforme du curriculum du palier secondaire, qui comprenait l'introduction des documents de politique pour les écoles secondaires de l'Ontario (de la 9^e à la 12^e années) et des documents de politique du programme du palier secondaire sur quatre ans pour toutes les disciplines, a été introduite une année à la fois, en commençant par le

* La Commission royale sur l'éducation a été mise sur pied en mai 1993. Son rapport, *Pour l'amour d'apprendre*, a été rendu public en décembre 1994.

curriculum de la 9^e année en septembre 1999 et se terminant par le curriculum de la 12^e année en septembre 2002.

Le ministère a estimé que les coûts de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau curriculum, de 1996 jusqu'au 31 janvier 2003, ont été d'environ 488 millions de dollars¹.

2. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION

Les objectifs de la vérification consistaient à établir si le ministère disposait de méthodes adéquates pour :

- s'assurer que son curriculum est conforme aux objectifs de la province quant à l'éducation des élèves et qu'il est mis en œuvre de façon rentable;
- évaluer l'efficacité du contenu du curriculum et de la mise en œuvre, et faire rapport à cet effet, et au besoin s'assurer que des mesures correctives adéquates sont prises.

La vérification a été effectuée de septembre 2002 à juin 2003².

3. CONCLUSIONS GLOBALES DE LA VÉRIFICATION

Le processus à l'aide duquel le ministère a élaboré le nouveau curriculum était adéquat. D'après la plupart des éducateurs interviewés, on a ainsi conçu un produit de bonne qualité qui représentait une amélioration par rapport au curriculum qui était en place auparavant.

Toutefois, les éducateurs qui ont été interviewés ont exprimé des réserves au sujet de la mise en œuvre. Principalement, le fait que le ministère se soit précipité pour introduire le nouveau curriculum et des changements de mode d'évaluation des élèves avant d'avoir reçu la formation voulue et de disposer des livres et de tout autre matériel nécessaires. Ceci avait rendu les premières années de la mise en œuvre extrêmement difficiles, autant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Les éducateurs s'interrogeaient aussi sur la validité du nouveau curriculum pour les élèves plus faibles. Des études et les résultats de tests récents indiquent bien qu'un grand nombre d'élèves ne réussissent toujours pas avec le nouveau curriculum et qu'un grand nombre d'élèves entrent à l'école secondaire sans avoir les bases nécessaires pour obtenir leur diplôme.

La vérification a permis de conclure que le ministère et les conseils scolaires visités n'avaient pas de données suffisantes et fiables pour, notamment :

- se rendre compte du degré auquel les élèves avaient assimilé le nouveau curriculum au cours des années et dans les matières autres que celles testées à l'échelle de la province, et d'en faire rapport;

- connaître le degré d'homogénéité dans l'évaluation des élèves au sein des écoles de la province;
- déceler les problèmes qui sont la cause d'un mauvais rendement des élèves; élaborer de bons plans d'amélioration ainsi qu'évaluer et faire le suivi au sujet des résultats³.

4. ÉLABORATION DU CURRICULUM

4.1 Structure du nouveau curriculum

Au moment de la vérification, il y avait 41 documents de politique sur le curriculum en anglais et en français : 10 pour l'élémentaire et 31 pour le secondaire (qui se termine maintenant à la 12^e année). Les documents de politique sont organisés en domaines, c'est-à-dire en vastes domaines d'études ou de concentration pour chaque année (au niveau élémentaire) et chaque cours (au niveau secondaire). Chaque document comprend un tableau de rendement pour chaque matière (au niveau élémentaire) et pour chaque discipline (au niveau secondaire). Ces tableaux offrent un cadre qui sera à l'évaluation. Ils précisent quatre niveaux de rendement, le niveau 3 correspondant à la norme provinciale. Au niveau secondaire, les élèves sont censés choisir leurs cours en fonction de l'avenir auquel ils se destinent (par exemple des études collégiales ou universitaires ou encore le milieu de travail)⁴. Les désignations des cours du niveau secondaire figurent au tableau ci-après.

Structure du curriculum du palier secondaire

12 ^e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
11 ^e année	Cours de préparation à l'université	Cours de préparation à l'université/au collège	Cours de préparation au collège	Cours de préparation au milieu de travail	Cours ouverts
10 ^e année		Cours théoriques	Cours appliqués		Cours ouverts
9 ^e année		Cours théoriques	Cours appliqués		

Source : Ontario, Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003* (Toronto, le Bureau, 2003), page 125. D'après des données provenant du ministère de l'Éducation.

4.2 Points de vue sur le contenu du curriculum

Presque tous les enseignants interviewés par le personnel du vérificateur estimaient que le nouveau curriculum représentait une amélioration par rapport au curriculum précédent. Ils ont toutefois exprimé une inquiétude au sujet du fait que les besoins des élèves plus faibles ne seront peut-être pas comblés. Tous les directeurs ont indiqué que le nouveau curriculum était aussi bon ou meilleur pour la plupart des élèves. Les opinions étaient cependant partagées quant à son bien-fondé pour les élèves plus faibles du palier élémentaire ainsi que pour ceux qui

passent directement de l'école secondaire au marché du travail. Plusieurs personnes estimaient que les habitudes de travail des élèves destinés au marché du travail s'étaient détériorées⁵.

4.3 Conclusion au sujet du processus d'élaboration du curriculum

Le processus à l'aide duquel le ministère a élaboré les nouveaux curriculums des paliers élémentaire et secondaire était adéquat⁶.

Audiences du Comité

Examen du curriculum

Un cycle d'examen du curriculum de cinq ans (l'initiative du maintien d'un curriculum de qualité) a été mis en marche en février 2003. La première année complète de l'examen a débuté au mois de septembre suivant. Selon le personnel du ministère, le processus visera à s'assurer que le curriculum est à jour et adéquat. L'examen permettra de disposer d'un système qui déterminera de quelle façon le curriculum se comporte, les révisions à apporter et la manière d'effectuer les changements en temps opportun.

L'examen consiste notamment à passer en revue le degré et le nombre des objectifs quant aux cours. On portera une attention particulière à la 7^e, 8^e, 9^e et 10^e années. Les objectifs généraux vont être précisés pendant la première année de l'examen. Un examen des répercussions de la politique suivra.

On prévoyait que les révisions au curriculum des études sociales, de l'histoire et de la géographie (1^{re} à 8^e années) seraient terminées au plus tard au printemps 2004. Un examen était en cours pour le curriculum de mathématique en langue anglaise et en langue française pour toutes les années, au sujet de l'éducation pour une carrière et l'orientation pour la 9^e à la 12^e années et pour les études commerciales pour la 9^e à la 12^e années. La mise en œuvre de l'examen portant sur la 9^e à la 12^e années et sur les études était prévue pour septembre 2005⁷.

Cours élaborés à l'échelon local

Les conseils peuvent offrir des cours élaborés afin de répondre aux besoins ou aux intérêts locaux, ou encore aux besoins des élèves de l'éducation de l'enfance en difficulté. Ces cours viennent s'ajouter à ceux précisés au tableau de la page 3 du présent rapport⁸. Il y a deux types : cours donnant droit à des crédits obligatoires et cours donnant droit à des crédits optionnels. Les exigences et conditions suivantes concernent les deux types : 1) le contenu, les méthodes d'enseignement et les processus d'évaluation doivent concorder avec la politique du ministère qui est en vigueur; 2) ils ne doivent pas reproduire le curriculum provincial; 3) ils doivent mener à des cours décrits dans les documents de politique du curriculum secondaire et/ou faire partie d'un programme spécialisé qui cible les efforts et aide ainsi les élèves à respecter les conditions d'obtention du diplôme et à opérer la transition à un établissement postsecondaire; 4) l'approbation du ministère est valable pour trois ans⁹.

Les cours donnant droit à des crédits obligatoires s'adressent aux élèves qui ont besoin de souplesse et de soutien pour respecter les exigences quant aux crédits obligatoires en anglais, en mathématique et en science, en vue de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario ou du certificat de fin d'études secondaires de l'Ontario. Un conseil peut créer trois cours donnant droit à des crédits obligatoires, soit un pour chacune des matières mentionnées précédemment. (La plupart des conseils offrent le cours donnant droit à des crédits obligatoires à la 9^e année¹⁰). On peut élaborer des cours donnant droit à des crédits optionnels pour n'importe quelle année ou discipline; ces cours doivent porter une désignation de type de cours spécifique (par exemple cours appliqué ou cours théorique)¹¹.

Le personnel du ministère a indiqué au Comité que les cours donnant droit à des crédits obligatoires élaborés à l'échelon local reconnaissent que les élèves qui passent en 9^e année ne sont peut-être pas en mesure de respecter les objectifs du niveau scolaire du curriculum appliqué ou théorique. Les cours leur permettent de consolider leurs connaissances et leurs aptitudes de base, puis à passer au volet appliqué à la 9^e ou la 10^e année puis de poursuivre à la 11^e année, ou encore à la 10^e année en suivant des cours à donnant droit à des crédits optionnels élaborés à l'échelon local (cours « intermédiaires ») pour se préparer à des cours en rapport avec l'avenir auquel ils se destinent à la 11^e et la 12^e années¹².

Les membres du Comité et le personnel du ministère ont fait mention des travaux de l'étude sur la double cohorte (l'étude). (Le D^r Alan King de la Queen's University a été le directeur des recherches de l'étude, qui portait sur les répercussions du programme restructuré des écoles secondaires sur les demandes d'inscription des élèves aux universités et aux collèges en 2003¹³). Une version révisée du *Rapport de phase 3 de l'Étude sur la double cohorte* a été rendue publique en janvier 2004. Une des conclusions de cette étude portait sur les cours de la 10^e année axés sur les aptitudes essentielles (cours à option élaborés à l'échelon local) qui ne se qualifient pas à titre de cours donnant droit à des crédits obligatoires¹⁴.

Dans leurs commentaires sur l'étude sur la double cohorte, le personnel du ministère ont abordé la conclusion voulant que si les cours élaborés à l'échelon local ne donnent pas droit à des crédits obligatoires, un nombre trop restreint d'élèves vont les suivre. L'étude a également conclu que les élèves qui suivent, en 9^e année, des cours donnant droit à des crédits obligatoires élaborés à l'échelon local sont ceux qui risquent le plus de ne pas pouvoir respecter les autres exigences quant aux cours. Ceci laisse entendre que ces élèves étaient incorrectement préparés lorsqu'ils sont arrivés au palier secondaire. (Les cours de 9^e année élaborés à l'échelon local se fondent sur les objectifs de l'élémentaire)¹⁵.

Les élèves choisissent les cours élaborés à l'échelon local avec leurs parents, à la 8^e année. Ainsi, les parents et les élèves ont besoin de renseignements suffisants pour pouvoir comprendre l'utilité et le but des cours¹⁶. Sans l'élaboration de cheminements crédibles dans le système secondaire, le personnel du ministère estime que les élèves continueraient à délaissier ces cours et les écoles n'offriraient

pas ce qu'on appelle les « modules de base »¹⁷. Si seul un petit nombre d'élèves d'une école souhaite des cours élaborés à l'échelon local, il serait difficile de réunir une classe viable. Parallèlement, les élèves peuvent ne pas vouloir quitter leur école pour fréquenter une autre école afin de faire partie d'une classe viable¹⁸. (En 1999-2000, soit la première année de la cohorte de 9^e année, environ 1 % des élèves suivaient des cours élaborés à l'échelon local; à la deuxième année, cette proportion était de 5 à 6 %¹⁹).

Le rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque (*Réussir son cheminement : un objectif pour chaque élève*) recommandait d'augmenter de trois à cinq le nombre de cours élaborés à l'échelon local donnant droit à des crédits obligatoires. Le quatrième cours serait le cours d'anglais ou de français de 10^e année et il serait adjoint à titre de préalable pour le cours d'anglais du milieu de travail de la 11^e année. Le cinquième cours serait déterminé par le conseil local²⁰. Le *Rapport de phase 3 de l'Étude sur la double cohorte* recommandait d'assigner des crédits obligatoires aux cours sur les aptitudes essentielles de la 10^e année (cours à option élaborés à l'échelon local) en anglais, en mathématique et en science. Ce changement faciliterait la transition des élèves qui suivent ces cours en fonction d'un programme de cours pour le milieu de travail en 11^e et 12^e années²¹.

On a indiqué aux membres du Comité que la question relevait du secteur de l'éducation et qu'on en discutait avec le ministre de l'Éducation²².

Recommandations du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

- 1. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet des mesures qu'il a pris pour concevoir des cheminements plus efficaces pour les élèves à risque, dont l'augmentation du nombre de cours élaborés à l'échelon local qui donnent droit à des crédits obligatoires.**
- 2. Le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'on offre aux élèves et à leurs parents des renseignements complets sur le contenu et le but des cours élaborés à l'échelon local.**

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à ces recommandations dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

5. MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM

5.1 Problèmes de mise en œuvre

La principale inquiétude quant à la mise en œuvre a trait au fait qu'elle a été précipitée. Ainsi, la formation des enseignants n'a pas été donnée suffisamment à l'avance ou elle n'a pas été effectuée du tout. Pendant les premières années de la

mise en œuvre, dans bien des cas, on ne disposait des manuels et des documents de classe nécessaires au moment du début des cours. Des documents adéquats existent maintenant pour la plupart des matières principales, mais la disponibilité constitue toujours un problème en ce qui concerne d'autres documents²³.

5.2 Priorité de la formation des enseignants

Les deux suggestions les plus courantes que nous ont faites les enseignants concernant l'amélioration de la formation étaient les suivantes : un plus grand nombre d'occasions de discuter des problèmes de mise en œuvre propres à chaque année avec un plus grand nombre de collègues et des cours orientés sur les stratégies et les techniques de mise en œuvre concrète²⁴.

5.3 Utilisation des aides pédagogiques

Deux des aides mis en place pour aider les enseignants à offrir le nouveau curriculum étaient (au palier secondaire) les profils de cours et (aux paliers élémentaire et secondaire) le planificateur d'unités d'apprentissage*. Le tiers des enseignants du secondaire qui ont été interviewés jugeaient les profils adéquats. Environ 60 % des enseignants de l'élémentaire et du secondaire interviewés estimaient que le planificateur d'unités d'apprentissage était utile²⁵.

Le vérificateur a recommandé au ministère de s'assurer que les enseignants reçoivent la formation appropriée avant la mise en œuvre des révisions futures du Parlement et que les maisons d'édition de livres de textes aient des délais suffisants pour publier les livres et le matériel de classe. Pour améliorer la mise en œuvre du curriculum actuel, le ministère devrait collaborer avec les conseils scolaires et faire en sorte que les enseignants reçoivent une formation plus précise, notamment sur l'utilisation d'outils comme les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage²⁶.

Audiences du Comité

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique et des programmes du curriculum incombe aux conseils, aux directeurs et aux enseignants. Pour appuyer la mise en œuvre de changements à l'échelle du système, le ministère a accordé une somme d'environ 472 millions de dollars pour les manuels, les ressources, le matériel de soutien et la formation des enseignants²⁷.

* Les profils de cours sont un ensemble de documents de deuxième génération qui renferment des exemples détaillés des activités d'apprentissage et des techniques d'évaluation. Le planificateur d'unités d'apprentissage est un outil électronique qui aide les enseignants du palier élémentaire à concevoir des plans de leçon et des modules d'étude individuels. Les enseignants peuvent élaborer leurs propres modules ou encore télécharger et modifier ceux préparés par le ministère ou leur conseil. Voir le Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-168.

Commentaires sur la mise en œuvre

Le ministère continue à rencontrer le Partenariat de mise en œuvre du curriculum, un comité spécial composé d'intervenants clés du domaine de l'éducation, afin d'aider à déterminer les points particuliers favorisant une mise en œuvre efficace du curriculum. Les membres du Partenariat ont indiqué au ministère que les titulaires de classe estiment que la mise en œuvre, au palier élémentaire, a été précipitée. Il y a eu un décalage entre la mise en œuvre et la réception de certains des documents de soutien dont les enseignants avaient besoin. Le ministère s'est penché sur les méthodes qui permettraient d'offrir, à tout le moins, un soutien et des ressources provisoires²⁸.

Disponibilité des ressources

Le ministère a dépensé plus de 300 millions de dollars pour les livres et les ressources pédagogiques en français et en anglais, afin d'appuyer le nouveau curriculum de la maternelle à la 12^e année. Il collabore avec les maisons d'édition et les autres intervenants concernés pour leur donner les délais nécessaires en vue de l'élaboration des ressources appropriées correspondant à la révision du curriculum. Des représentants des maisons d'édition assistent aux réunions semestrielles du comité consultatif de la Liste Trillium*, ainsi qu'aux séances d'information pour les intervenants sur des initiatives spécifiques propres au curriculum²⁹.

L'élaboration de livres de textes se poursuit et le ministère a été en mesure d'offrir un nombre croissant de livres pour les cours de base et autres en français de 11^e et de 12^e année pour l'année scolaire 2003-2004. Plus récemment, le ministère a décidé d'accorder une somme de 2,6 millions de dollars aux conseils de langue française en vue de l'achat de manuels et d'autres ressources d'apprentissage pour toutes les années, d'ici mars 2004³⁰. Le ministère prévoyait disposer, en septembre 2004, d'un ensemble complet de manuels correspondant aux exigences de base pour l'obtention du diplôme. Au moment de la tenue des audiences, il collaborait avec des maisons d'édition du Québec afin de commencer la production de manuels pour l'Ontario³¹.

Formation des enseignants et aides pédagogiques

On a offert des séances d'initiation pour chacun des documents de politique du nouveau curriculum, ainsi que des ateliers de formation des instructeurs propres aux différentes matières, avant la mise en œuvre du curriculum pour la 9^e à la 12^e années, sur une période de quatre ans³².

Un éventail d'aides ciblées à la mise en œuvre est maintenant proposé aux enseignants. Ces aides offrent une orientation bien plus détaillée sur les stratégies d'enseignement et les plans de leçon que ce dont on disposait auparavant. Par exemple, l'aide pour le cours de mathématique de la 7^e à la 9^e années a été publiée en décembre 2003. Par ailleurs, on a remis une somme de 2,45 millions de dollars afin d'appuyer la formation de perfectionnement, au sein des conseils, pour les

* La Liste Trillium comprend les titres des manuels approuvés par le ministère en vue d'une utilisation dans les écoles de la province.

cours de mathématique de la 7^e à la 9^e années. On a préparé un livret portant le titre *La littératie en tête* afin d'aider les enseignants des écoles secondaires à intégrer l'enseignement de l'alphabétisation pour toutes les matières du curriculum³³.

Parmi les autres outils de soutien financés par le ministère et portant sur les documents de politique du curriculum et ses tableaux de rendement figurent les modules du curriculum élémentaire et des modèles pour la 1^{re} à la 12^e années. (Les modèles sont des exemples de travail d'élève démontrant les quatre niveaux de rendement et ils servent à l'évaluation). Une enquête réalisée par le Conseil des directeurs de l'éducation en juin 2002 a révélé que les enseignants de toute la province approuvaient les modules et les modèles du curriculum, ainsi que les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage³⁴.

Le soutien à la mise en œuvre pour les écoles de langue française comprend une somme d'environ 3,5 millions de dollars en vue de l'élaboration de ressources et de l'offre d'une formation aux conseils, comme des modules d'enseignement en mathématique pour la 1^{re} à la 8^e années, qui seront terminés d'ici 2005, et un matériel didactique pour le cours de mathématique appliquée de 9^e année qui a été envoyé aux conseils en 2003³⁵.

Les surintendants interviewés pour la vérification estimaient que le manque de connaissance informatique faisait obstacle à l'utilisation accrue de ces outils (les profils de cours et le planificateur d'unités d'apprentissage) et d'autres outils logiciels. On avançait que l'accès aux ordinateurs constituait un problème, car les conseils visités n'offraient pas d'ordinateurs personnels aux enseignants³⁶. (Les données de l'enquête présentées par le personnel du ministère indiquaient qu'environ 15 % des enseignants disposaient d'un ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable³⁷).

Une somme d'environ 7,7 millions de dollars sera transférée aux conseils de langue française et de langue anglaise afin de permettre à ceux-ci de poursuivre la formation des enseignants au sujet de l'utilisation du planificateur d'unités d'apprentissage, de l'évaluation des élèves et des autres priorités qui prévalent³⁸.

En ce qui concerne la formation des enseignants sur la technologie de l'information et de la communication (TIC), le personnel du ministère a indiqué que les facultés d'éducation des universités commencent à offrir cette formation. Deux facultés exigent actuellement des ordinateurs portatifs, soit celle de Nipissing et de l'University of Ontario Institute of Technology. La faculté de Windsor envisage d'imposer l'ordinateur portable. D'autres facultés reçoivent une aide en vue de l'adjonction de la TIC à leur formation des enseignants. Toutes les facultés se penchent sur les compétences en TIC pour leurs nouveaux professeurs³⁹.

Recommandation du Comité

Le Comité estime que les aptitudes en technologie de l'information et de la communication (TIC) sont cruciales pour la profession d'enseignant d'aujourd'hui.

Par conséquent, le Comité recommande ce qui suit :

3. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les progrès qu'il réalise quant à l'offre d'un matériel et d'une formation supplémentaires en matière de TIC aux titulaires de classe.

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à cette recommandation dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

6. RÉPONSE AUX BESOINS DES ÉLÈVES À RISQUE

Selon les éducateurs, le curriculum de l'élémentaire et le curriculum du secondaire comprennent désormais une matière plus vaste et ils sont plus stimulants. Les éducateurs ont exprimé des réserves au sujet des élèves plus faibles qui risquent de faire partie de la tranche 25 % des élèves qui, selon le *Rapport de phase 2 de l'Étude sur la double cohorte* quittent l'école sans avoir obtenu le diplôme d'études secondaires⁴⁰.

6.1 Passage sans enseignement correctif

Les enseignants interviewés estimaient que les élèves devaient faire preuve d'au moins le niveau 2 (60 à 69 %) dans une matière pour avoir une compréhension suffisante des éléments correspondant aux principaux objectifs d'apprentissage et ainsi pouvoir réussir au cours des années subséquentes. Le ministère a établi la note de passage au niveau 1 (50 à 59 %).

Les directeurs du palier élémentaire ont indiqué au personnel de la vérification que les élèves qui ne respectent pas le niveau 1 passent normalement à l'année suivante en raison d'une méthode appelée « promotion sociale ». Dans son plan d'activités de 2001-2002, le ministère a précisé son intention d'exiger que seuls les élèves qui font preuve d'un niveau acceptable passent à l'année suivante. Aucune mesure de ce type n'a été prise.

Aucun des conseils que le personnel du vérificateur a visités ne faisait le suivi de la participation des élèves à faible rendement aux programmes de rattrapage ou des répercussions de ces programmes sur le rendement subséquent. On a indiqué que d'autres compétences faisaient l'essai de politiques de passage plus rigoureuses (par exemple les cours d'été obligatoires dans le système scolaire public de Chicago), mais le ministère de l'Éducation de l'Ontario n'avait pas introduit de directive d'orientation en ce sens.

Le vérificateur a fait remarquer que les résultats du test provincial de compétences linguistiques (TPCL) des écoles secondaires de l'Ontario de 2002 et le test de

mathématique de 9^e année ont confirmé que de nombreux élèves n'avaient pas acquis des aptitudes suffisantes dans un des domaines d'étude et que bon nombre de ceux qui suivent des cours appliqués étaient des élèves à risque. (Les résultats du test de mathématique de 9^e année de novembre 2003 n'étaient pas meilleurs). Certains des enseignants des écoles secondaires qui ont été interviewés ont signalé que les élèves du cours de mathématique appliqué réagissaient mieux à une méthode d'enseignement non traditionnelle. On a mentionné une étude qui faisait remarquer qu'un grand nombre d'enseignants, particulièrement les nouveaux, ne possédaient pas les stratégies nécessaires pour enseigner aux élèves des cours appliqués⁴¹.

6.2 Initiatives ministérielles concernant les élèves à risque

Un ensemble d'initiatives portant sur les élèves à risque a été mis en marche entre 2001 et le moment de la vérification :

- 2001 – Stratégie de lecture au primaire (1^{re} à 3^e années), qui doit être suivie d'une stratégie de mathématiques au primaire (1^{re} à 3^e années) et un prolongement de la stratégie de lecture au primaire à la 6^e année à partir de 2003-2004.
- Novembre 2002 – Groupe de travail sur les élèves à risque; rapport publié en janvier 2003.
- Mars 2003 – Programme de 50 millions de dollars visant à se conformer aux recommandations du Groupe de travail sur les élèves à risque.
- Février 2003 – Début de l'examen systématique et de la mise à jour de tous les documents de politique du curriculum, de la 1^{re} à la 12^e années⁴².

Le vérificateur a recommandé au ministère d'élaborer une orientation de politique régissant le passage des élèves à risque, qui comprendrait notamment des méthodes pour accroître la participation aux programmes de rattrapage (par exemple des cours d'été), afin d'aider à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances, les aptitudes et les habitudes de travail nécessaires pour réussir aux années subséquentes et, en bout de ligne, pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires de l'Ontario. On doit exiger que les conseils fassent le suivi de la participation des élèves à risque aux programmes de rattrapage et qu'ils évaluent l'efficacité des programmes quant à l'amélioration du rendement des élèves⁴³.

Audience du Comité

Un débat fait rage au sujet de la mise en place d'un système qui exige un rendement élevé de tous et qui est également adapté aux besoins des élèves qui ont de la difficulté et/ou qui abandonnent avant la fin de leurs études. Il semble plus important aujourd'hui, car les élèves qui quittent l'école sans avoir obtenu de diplôme ont moins de possibilités et parce qu'on peut désormais repérer les élèves à risque et les surveiller dans le système d'éducation.

En se fondant sur les données de 1993, la Commission royale sur l'éducation a indiqué qu'environ 30 % des élèves quittent le système sans avoir obtenu de diplôme; 58 % des élèves de 9^e année qui suivent les anciens cours de niveau général et 65 % des élèves qui suivent les cours du niveau de base n'ont pas obtenu de diplôme⁴⁴. La Commission royale estimait que les élèves perçoivent les cours généraux et du niveau de base comme une impasse. Les élèves ne voyaient pas l'intérêt de poursuivre ces cours car, à l'instar de leurs enseignants et de leurs parents, ils croyaient que ces cours ne leur permettraient pas d'atteindre leurs objectifs.

L'étude sur la double cohorte indique un taux de décrochage potentiel de 25 %, soit environ 24 000 élèves. Ce chiffre se fonde sur un examen des élèves qui ont débuté la nouvelle 9^e année en 1990-2000⁴⁵. Environ le tiers retournent à l'école avant 21 ans pour obtenir un diplôme. Le ministère a également établi qu'il y a environ 6 000 jeunes de 16 et de 17 ans font partie du système d'aide sociale⁴⁶.

Définition de l'élève à risque

En ce qui concerne les initiatives du gouvernement, la définition de l'élève à risque était axée sur le palier secondaire, bien que des initiatives semblables existent pour les 7^e et 8^e années. Ces élèves sont ceux qu'on estime être, d'après l'information sur les crédits dont ils disposent et leur résultat au TPCL, risquent de ne pas obtenir de diplôme. Les élèves à risque comprennent les enfants qui ont des problèmes pour diverses raisons, dont une difficulté d'apprentissage scolaire ou le fait d'être un élève en difficulté⁴⁷.

Le point sur les initiatives concernant les élèves à risque

En décembre 2003, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une somme de 112 millions de dollars, aux conseils, pour les élèves qui ont des problèmes supplémentaires : 95 millions pour aider les élèves de familles à faible revenu et monoparentales, ainsi que les immigrants récents, et 17 millions pour des services aux élèves dont la langue seconde est le français ou l'anglais.

Les associations de directeurs ont reçu environ 1,4 million de dollars par l'entremise du fonds de perfectionnement professionnel du ministère, en vue de la conception de cours de perfectionnement professionnel, y compris de cours sur les méthodes efficaces appuyant les élèves à risque⁴⁸.

Plans de travail visant à répondre aux besoins des élèves à risque

On a accordé aux conseils une somme de 50 millions de dollars en vue de la mise en œuvre de recommandations figurant dans les rapports du Groupe d'experts sur les élèves à risque et du Groupe de travail sur les itinéraires d'études pour les élèves à risque*. Cette somme a été remise dans le cadre des subventions d'exploitation des conseils pour 2003-2004.

* Le Groupe de travail sur les itinéraires d'études pour les élèves à risque a été mis sur pied suite au rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque.

Une partie du financement, soit 10 millions de dollars, a permis à chaque conseil d'embaucher des leaders concernant les élèves à risque, qui aident à élaborer des plans de travail pour les écoles et les conseils visant à répondre aux besoins des élèves qui risquent de quitter le système scolaire. Ces leaders ont reçu une formation au printemps et à l'automne 2003. Une session supplémentaire devait avoir lieu en février 2004. Le personnel du ministère a reçu et commenté les plans de travail.

La somme restante de 40 millions de dollars devait servir à mettre en œuvre les plans de travail axés sur les capacités de lecture et d'écriture et des initiatives comme les programmes pour le passage de l'école au travail, d'alternance travail-études et de stages. On a indiqué aux membres du Comité qu'à la fin de l'année scolaire 2003-2004, les conseils doivent préparer un rapport sur la façon dont leurs plans de travail ont été mis en œuvre et sur les réalisations effectuées. Ces rapports devront par la suite être produits chaque année⁴⁹.

Les plans de travail comprennent l'engagement d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel spécifiques se rapportant à l'alphabétisation, pour l'année scolaire 2003-2004, ainsi que d'autres engagements concernant des possibilités de perfectionnement professionnel en matière d'alphabétisation et de capacités au calcul pour l'année scolaire 2004-2005⁵⁰.

Un certain nombre de directions du ministère ont, de concert, établi des mesures de reddition des comptes se rapportant au financement et à l'efficacité des plans de travail. Ces mesures ont été mises en place en 2003-2004 et elles vont être peaufinées en 2004-2005⁵¹.

Stratégies de lecture et de mathématiques au primaire

Les stratégies de lecture et de mathématiques au primaire découlent des rapports groupes d'experts en lecture et mathématiques au primaire. Ces rapports soulignaient l'importance des aptitudes à la lecture, à l'écriture et en mathématique pour l'amélioration de l'apprentissage et du rendement des élèves. Pour appuyer ces stratégies, on a mis en œuvre un programme de formation destiné aux directeurs et aux enseignants de la maternelle à la 3^e année. Ce programme devait demeurer en place jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003-2004. Cette année-là, on disposait d'une somme de 30 millions de dollars pour appliquer les stratégies à la 6^e année⁵².

D'ici la fin de 2004, il y aura des enseignants principaux en mathématique, en lecture et en écriture dans chacune des écoles élémentaires de la province. Ces enseignants vont collaborer avec les autres enseignants afin de discuter des rapports des groupes d'experts et des besoins de leurs écoles particulières. Chaque enseignant principal travaillera au sein d'une méthode de communauté d'apprentissage dont on s'est servi à d'autres endroits et qui est appuyée par les deux groupes d'experts. Une évaluation servira à déterminer de quelle façon on peut améliorer la méthode et si elle a eu des répercussions importantes sur les stratégies d'enseignement.

Au moment de la tenue des audiences, on prévoyait que les enseignants pourraient sous peu recevoir de l'aide au sujet des techniques d'enseignement efficaces et du règlement de problèmes par l'intermédiaire d'un site Web et qu'un guide sur la lecture et les mathématiques serait offert aux parents⁵³.

Cours provincial de compétences linguistiques (CPCL) des écoles secondaires de l'Ontario

Plus de 36 000 élèves ont échoué le TPCL lorsqu'il a été administré la seconde fois. Bien que 85 % des élèves inscrits aux cours théoriques ont réussi les parties sur la lecture et l'écriture, seuls 38 % de ceux inscrits aux cours appliqués et 14 % de ceux inscrits aux cours élaborés à l'échelon local ont réussi ces deux parties.

En réponse aux inquiétudes au sujet de ces résultats, l'ancien gouvernement a introduit le cours provincial de compétences linguistiques (CPCL) des écoles secondaires de l'Ontario. Ce cours a été offert pour la première fois en septembre 2003 en 12^e année à titre de méthode d'évaluation de rechange pour les élèves qui ont échoué le TPCL. Sa mise en œuvre fait l'objet d'une surveillance.

Les conseils ont élaboré des plans afin de s'assurer que les directeurs d'école et tous les enseignants du CPCL reçoivent une formation au cours de l'année scolaire 2003-2004. Au moment de la tenue des audiences, on prévoyait qu'un site Web offrant aux enseignants un soutien à la mise en œuvre du CPCL entrerait en service dans un proche avenir⁵⁴.

Promotion sociale et enseignement

En vertu de la *Loi sur l'éducation*, le passage des élèves est une décision qui relève du directeur, bien qu'en général le directeur consulte les parents et les enseignants en cas de doute. À titre de suivi au rapport du vérificateur, le ministère prévoit effectuer d'autres recherches quantitatives sur l'envergure de la promotion sociale.

Le ministère prévoit que la recherche sur la promotion sociale sera terminée au cours de l'année civile 2004. On se penchera sur des endroits comme Chicago qui disposent d'un enseignement correctif autorisé. On estimait qu'un enseignement correctif supplémentaire constituait l'une des nombreuses façons d'améliorer le rendement des élèves. Le personnel du ministère a indiqué son engagement envers une meilleure compréhension de ce qu'ils appellent une inquiétude générale⁵⁵.

Des fonds sont actuellement offerts pour des programmes d'enseignement correctif d'été ou parascolaires. En 2000, des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars ont été prévus à cette fin, pour l'alphabétisation et les mathématiques (de la 7^e à la 10^e années). Les conseils décident à quel moment et de quelle façon offrir les programmes. Depuis lors, on a apporté des changements au financement afin de le rendre plus souple et d'englober les autres années (jusqu'à la 12^e année).

Dans le cadre de sa stratégie pour les élèves à risque, le ministère a recueilli des renseignements au sujet des méthodes efficaces, y compris celle selon laquelle les

conseils organisent des camps d'apprentissage d'été plutôt que des cours d'enseignement correctif d'été. On a indiqué que ces camps permettent d'obtenir d'excellents résultats.

Des processus sont en cours pour déterminer, faire le suivi et surveiller les élèves à risque faisant partie de programmes d'enseignement correctif. Les conseils font le suivi des élèves qui ont échoué le TPCL et qui doivent le passer pour obtenir le diplôme. Le ministère dispose de données plutôt bonnes sur les écoles secondaires, mais de données de moins bonne qualité sur les écoles élémentaires. Le passage au numéro de l'éducation de l'Ontario permettra un meilleur suivi⁵⁶.

E-éducation à titre d'outil d'enseignement correctif

Des recherches qui ont été réalisées indiquent que la e-éducation est une façon de favoriser la participation des élèves, particulièrement les adolescents mécontents de sexe masculin. Le projet Réseau ontarien du savoir au service de l'éducation du ministère finance un ensemble d'écoles d'application ou d'information-orientation partout dans la province. Le ministère évalue et fait des recherches au sujet des résultats obtenus.

Des consortiums de conseils ont réuni des écoles secondaires virtuelles auxquelles les élèves peuvent s'inscrire et suivre quelques-uns des cours offerts ou tous ceux-ci. Dans le système d'éducation francophone, le recours à la e-éducation est crucial. Certaines compétences, particulièrement les petites écoles secondaires du Nord, ne disposent pas du nombre d'élèves ou d'enseignants leur permettant d'offrir certaines des matières spécialisées. Ces matières sont souvent enseignées au moyen d'une salle de classe virtuelle ou à l'aide d'outils de e-éducation⁵⁷.

Formation des enseignants et résultats des élèves

L'Ontario ne dispose pas de données qui démontreraient une corrélation entre le degré de formation des enseignants et les résultats obtenus par les élèves. Toutefois, des recherches effectuées par d'autres compétences mentionnent les investissements réalisés au sujet de stratégies d'éducation qui s'adressent à des types particuliers d'élèves et de programmes.

On a demandé aux leaders concernant les élèves à risque de recueillir des données afin d'aider à cerner, à surveiller et à faire le suivi des élèves en difficulté pendant qu'ils mettent en œuvre les recommandations sur les stratégies destinées à prendre en compte l'éventail des élèves qui courent le risque de ne pas obtenir de diplôme. Le ministère a également des contacts avec eux au sujet de l'utilisation des données pour évaluer l'efficacité des interventions, dont la formation des enseignants.

Les stratégies de lecture et de mathématiques au primaire vont comprendre une évaluation de l'investissement réalisé quant à la formation des enseignants, afin de déterminer si cette mesure a entraîné un changement dans l'éducation⁵⁸.

Devoirs incomplets

Le vérificateur a indiqué les observations des éducateurs au sujet des piètres résultats au TPCL de 2002 et au test de mathématique de 9^e année. On a attribué le rendement médiocre des élèves qui suivent les cours appliqués à divers facteurs : curriculum trop difficile, habitudes de travail médiocres et motivation faible et techniques d'enseignement inefficaces. La principale inquiétude au sujet des habitudes de travail médiocres a trait à l'incapacité de terminer les devoirs⁵⁹.

Lorsqu'on lui a demandé s'il disposait de données sur le rapport entre une augmentation signalée du taux de devoirs incomplets et le modèle actuel d'évaluation des élèves, le personnel du ministère a indiqué que la politique en matière d'évaluation se fondait sur le principe voulant qu'on ne doit pas communiquer aux élèves et aux parents une note qui prend en compte des variables autres que le rendement de l'élève. (Le modèle d'évaluation actuel ne permet pas aux enseignants de pénaliser les élèves si leurs devoirs sont incomplets ou remis en retard). Cette politique visait à permettre de s'assurer qu'il n'y a pas méprise entre la note et le comportement d'apprentissage de l'élève. (Les comportements d'apprentissage sont indiqués séparément). Par le passé, les enseignants peuvent avoir accordé des notes pour différents aspects, dont une pénalité de retard, qui n'indiquaient pas si l'élève avait compris le curriculum⁶⁰.

Le personnel du ministère a indiqué qu'il avait tenté d'offrir des aides aux nouveaux enseignants et à ceux qui enseignent à une année particulière pour la première fois : il pouvait s'agir par exemple d'activités qui, selon des enseignants plus chevronnés, s'avéraient très efficaces pour susciter la participation des élèves.

Dans le cadre du cycle permanent d'examen du curriculum, le ministère souhaite connaître les observations des intervenants au sujet des éléments du curriculum, le cas échéant, qui peuvent être plus pertinents ou inciter davantage les élèves à participer⁶¹.

Recommandation du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

4. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les répercussions de ses programmes sur les élèves à risque. Toute réponse transmise doit comprendre une mention du cours provincial de compétences linguistiques et des données les plus récentes offertes par l'étude sur la double cohorte.

5. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les résultats de ses recherches portant sur la promotion sociale et l'enseignement correctif, y compris les différences quant aux méthodes, les critères d'admissibilité et la disponibilité entre les conseils et le besoin d'une orientation plus poussée de la part du ministère.

6. Le ministère de l'Éducation doit passer en revue sa politique d'évaluation des élèves, en ce qui concerne l'incidence des comportements d'apprentissage, comme la remise des devoirs à temps, sur les notes des élèves.

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à ces recommandations dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

7. VÉRIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CURRICULUM

On a mis sur pied l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) à titre d'organisme d'État en 1996. Son conseil relève du ministre de l'Éducation et il est exploité conformément à un protocole d'entente (PE) conclu avec le ministre. Son mandat établi par une loi comprend la conception de systèmes d'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'éducation ainsi que les recherches et la collecte de renseignements sur l'évaluation du rendement scolaire. L'OQRE élabore, administre et note le test provincial de compétences linguistiques (TPCL), les tests de lecture, d'écriture et de mathématique de la 3^e à la 6^e années ainsi que test de mathématique de la 9^e année. Il est également responsable de la gestion de la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux et de faire rapport à ce sujet. Les activités réalisées à ce jour n'ont pas englobé tout le mandat de l'OQRE⁶².

7.1 Confirmation des méthodes de test de l'OQRE

La vérification a démontré qu'aucun expert indépendant du domaine de la psychométrie n'a examiné les méthodes de l'OQRE servant à la conception de ses tests et à faire rapport quant aux résultats obtenus à ceux-ci. Toutefois, l'OQRE a retenu les services d'experts de ce type au début de 2003 en vue de l'examen de ces processus. Cet examen devait être terminé au plus tard en mars 2004⁶³.

7.2 Assurance d'une cohérence dans l'évaluation des élèves

Le ministère a mis en œuvre des politiques qui régissent les méthodes d'évaluation des élèves de pair avec l'introduction du nouveau curriculum. (Avant l'introduction de ces politiques, les conseils disposaient d'une latitude quant aux méthodes d'évaluation). Afin de favoriser l'atteinte des buts de ces nouvelles politiques (par exemple un meilleur apprentissage et une plus grande cohérence dans les évaluations), le ministère a conçu des bulletins scolaires et des tableaux de rendement normalisés, ainsi que des modèles de cours et de matière, en plus d'un guide de ressources sur l'évaluation à l'intention des enseignants du secondaire. Les conseils que le personnel de vérification a visités avaient mis en place certaines de leurs propres mesures en matière d'évaluation. Toutefois, ni le ministère ni ces conseils n'avaient mis en œuvre de mesures pour la surveillance de l'ampleur de la cohérence qu'on avait ainsi assurée et pour faire rapport à ce sujet.

Le vérificateur a suggéré une méthode de mesure de la cohérence en matière d'évaluation, soit la comparaison des notes du bulletin scolaire avec les résultats aux tests de l'OQRE de la 3^e, de la 6^e et de la 9^e années. Les surintendants interviewés aux fins de la vérification ont indiqué qu'ils comptaient procéder une fois que l'OQRE aurait commencé à communiquer les notes à l'aide du numéro de l'éducation de l'Ontario, que le ministère prévoyait introduire en septembre 2003. On pourrait obtenir des renseignements de base supplémentaires suite à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de tests de l'OQRE ou d'examens à l'échelle de la province⁶⁴.

7.3 Lacunes dans l'information sur le rendement des élèves

D'après le rapport de vérification, on dispose toujours de renseignements insuffisants sur les degrés de rendement des élèves, particulièrement dans les écoles secondaires. Il mentionne le rapport de 2001 du Groupe de travail sur les écoles efficaces, qui a précisé que les tests de mathématique de la 9^e année et les tests de compétences linguistiques de la 10^e année (TPCL) donnent plus de renseignements sur l'éducation élémentaire des élèves que sur leur rendement au palier secondaire⁶⁵.

7.4 Renforcement du processus de mise en œuvre

La vérification a indiqué que le ministère et les conseils scolaires n'étaient pas encore suffisamment assurés que des méthodes adéquates étaient en place pour garantir que les écoles donnent le nouveau curriculum; que les élèves sont évalués adéquatement et de manière cohérente; que des pratiques exemplaires ont été mises en œuvre et que des cadres de responsabilisation adéquats sont en place. On a suggéré d'effectuer des examens de l'accréditation, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les écoles efficaces. Ce groupe de travail a recommandé de demander à un organisme indépendant de concevoir et de mettre en œuvre un processus d'accréditation des conseils et des écoles.

On a fait remarquer que si on disposait de résultats plus complets et comparables sur le rendement des élèves, on pourrait faire appel à des renseignements fort utiles permettant de cerner les problèmes et les pratiques exemplaires, ce qui pourrait amener le ministère à revoir la nécessité des tests à grande échelle⁶⁶.

7.5 Évaluation des résultats

Ni ministère ni l'OQRE n'a élaboré des mesures de l'efficacité axées sur les résultats. Parmi les mesures possibles avancées dans le rapport de vérification figurent le pourcentage d'élèves qui s'inscrivent à l'école secondaire et qui obtiennent un diplôme et le pourcentage de diplômés qui reçoivent par la suite un diplôme d'un collège ou d'une université⁶⁷.

Le vérificateur a recommandé au ministère de mettre en œuvre des méthodes de surveillance de la cohérence des méthodes d'évaluation des élèves utilisées par les enseignants dans l'ensemble de la province et de faire rapport à ce sujet; d'évaluer

les avantages de l'élaboration d'examens communs pour l'ensemble de la province; d'établir un processus de renforcement des méthodes de mise en œuvre des conseils scolaires, qui englobent l'évaluation du bien-fondé des principales méthodes employées par les conseils scolaires pour l'offre du curriculum, l'évaluation des élèves, la planification des améliorations et la production de rapports sur les résultats ainsi que de concevoir des mesures de l'efficacité axées sur les résultats pour l'éducation au palier élémentaire et au palier secondaire, et de faire rapport à ce sujet⁶⁸.

Audiences du Comité

Le ministère a un rôle à jouer afin de garantir une meilleure cohérence de l'évaluation des élèves et d'améliorer la responsabilisation des conseils. Par exemple, dans le cadre du processus de maintien d'un curriculum de qualité, on est en train de réviser les tableaux de rendement. Ces tableaux seront terminés plus tard en 2004 et on assurera ainsi une plus grande cohérence pour les différentes matières et les années.

On a retenu les services du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation afin qu'il contribue à mettre en place un soutien à la mise en œuvre pour la politique d'évaluation du palier secondaire. Les conseils ont reçu des fonds afin d'offrir une formation au sujet de cette initiative. Les travaux ont commencé quant à un document de ressources élémentaires semblable qui sera publié et prêt pour la formation qui aura lieu en 2004-2005.

Le nouveau système d'information des écoles de l'Ontario (ONSIS), dont la mise en œuvre doit normalement avoir lieu au cours des deux prochaines années, aidera à appuyer la conception de mesures de responsabilisation pour les écoles, les conseils et le ministère. La mise en œuvre du numéro de l'éducation de l'Ontario est étroitement liée au projet ONSIS : ce numéro constituera le principal identificateur dans les dossiers des élèves pendant toutes les années de scolarité des élèves et il permettra au ministère de disposer de données significatives et comparables. Au moment de la tenue des audiences, plus de deux millions de numéros de l'éducation de l'Ontario avaient été attribués⁶⁹.

Le personnel du ministère a parlé de son engagement à s'attaquer à l'absence de mesures des résultats et à déterminer quelles seraient les mesures les plus importantes des résultats. On estimait que les tests normalisés de la 3^e, de la 6^e, de la 9^e et de la 10^e années constituaient, pour le moment, les principales mesures des résultats. Dans le cadre de ce processus de test, on demande aux écoles et aux conseils d'élaborer des plans d'amélioration annuels précisant les stratégies qu'ils doivent, selon eux, mettre en place. Ces plans sont présentés au site Web de l'OQRE et/ou du ministère.

On a mentionné que l'étude sur la double cohorte constituait le début de l'engagement à long terme du ministère quant à la mise en place de meilleures mesures. On a indiqué que le Groupe de travail sur les élèves à risque et les groupes d'experts se sont inspirés de ces travaux pour formuler leurs

recommandations. Le secteur de l'éducation se servait des mêmes éléments pour offrir des conseils sur les mesures recommandées pour les élèves à risque⁷⁰.

Recommandation du Comité

Le Comité recommande ce qui suit :

7. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet de l'examen des méthodes de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation concernant la conception et l'administration de ses tests et la production de rapports sur les résultats à ceux-ci.

Le Comité demande au ministère de transmettre au commis du Comité une réponse à cette recommandation dans les 120 jours suivant la présentation de ce rapport à la législature.

8. RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DES AMÉLIORATIONS ET DE LA RECHERCHE

Les résultats aux tests constituent les seules données complètes dont on dispose sur le rendement des élèves dans l'ensemble de la province. En réaction à ces résultats, des écoles, des conseils et le ministère ont pris des mesures afin d'améliorer le rendement des élèves. Certaines de ces mesures ont permis une amélioration unique du rendement, par exemple la conception de problèmes à résoudre en classe respectant un format semblable à celui des tests de l'OQRE. D'autres mesures visent plutôt à favoriser des améliorations à long terme. Parmi celles-ci figurent l'offre, par les conseils, de ressources supplémentaires aux écoles présentant le moins bon rendement et l'utilisation, par le ministère, des résultats de l'OQRE pour déterminer les écoles qui sont admissibles à son programme Soutien aux écoles ayant besoin d'aide supplémentaire (l'école Turnaround).

Au moment de la vérification, aucun des conseils visités n'avait établi de processus efficace de planification des améliorations. On estimait que cette situation était attribuable à l'absence de certains éléments cruciaux, comme des données suffisantes, précises et comparables sur le rendement des élèves et de nature contextuelle, une formation adéquate et des méthodes servant à évaluer la qualité du processus de planification des améliorations⁷¹.

8.1 Recherche appuyant la prise de décisions

D'après le rapport de vérification, l'absence de données suffisantes et comparables sur le rendement des élèves, ainsi que de systèmes informatiques de soutien adéquats, restreint la capacité du ministère et des conseils à réaliser des recherches qui se penchent sur les questions cruciales propres à l'offre du curriculum et qui offrent des assises permettant de prendre des décisions éclairées. Parmi les questions que les recherches pourraient contribuer à régler, mentionnons le statut socio-économique et le rendement, l'effectif de la classe et son rapport avec le rendement des élèves, le recours à des spécialistes d'une

discipline plutôt qu'à des généralistes ainsi que l'incidence de la qualité de l'enseignement sur le rendement des élèves⁷².

Le vérificateur recommande au ministère d'établir des normes au sujet de la capacité des systèmes d'information sur les élèves employés par les conseils et l'information enregistrée dans ces systèmes; de coordonner et d'appuyer la formation du personnel des écoles et des conseils au sujet de la mise en œuvre de processus efficaces de planification des améliorations; de mettre en œuvre, par l'entremise de l'OQRE ou par un autre moyen, d'une fonction d'examen des processus de planification des améliorations des conseils et des écoles qui comprend un examen sur place et coordonner et appuyer des recherches sur les principaux problèmes de l'offre du curriculum⁷³.

Dans sa réponse initiale à la vérification, le ministère a indiqué qu'il était en train d'élaborer des normes visant à orienter les conseils dans la gestion des données. Le ministère et l'OQRE doivent collaborer avec le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation afin de déterminer des méthodes rentables d'améliorer les processus de planification des améliorations des écoles. Il continuerait à collaborer avec le secteur de l'éducation afin de s'assurer que les décisions prises au sujet de l'offre du curriculum se fondent sur des renseignements suffisants et fiables. De plus, le ministère s'engagerait à continuer à appuyer les recherches, peu importe les ressources adéquates qui sont disponibles⁷⁴.

Audiences du Comité

Le système ONSIS va s'imposer comme base permettant de produire des statistiques plus précises, fiables et complètes, offrant ainsi de meilleures assises pour l'évaluation des besoins et l'élaboration de politiques permettant de combler ceux-ci. On a formé des équipes des conseils au sujet de la façon d'utiliser les données d'évaluation pour contribuer à la planification des améliorations. Le ministère a également parrainé trois symposiums régionaux sur la prise de décisions axée sur les données visant l'amélioration des écoles.

Une DP portant sur des recherches destinées à faire enquête sur les stratégies efficaces d'amélioration des aptitudes à la lecture et à l'écriture des garçons était en cours d'élaboration et on prévoyait qu'elle allait être affichée en juin 2004. Les recherches vont débiter au cours de l'année scolaire 2004-2005 et elles seront d'une durée de trois ans⁷⁵.

On a demandé au personnel du ministère des détails au sujet de l'état de ses systèmes de TI. Le ministère se sert de ce qu'on a appelé un ancien système inadéquat. Le gouvernement précédent avait accordé des fonds en vue de l'installation d'un nouvel entrepôt de données qui permettrait d'améliorer le système du ministère et ceux des conseils, de sorte que ces derniers puissent transmettre des données au ministère. Un lien serait de plus créé avec la base de données de l'OQRE. Ce projet est en marche depuis environ trois ans. Le ministère espère que le nouveau mécanisme sera mis en service au cours des deux prochaines années. Cet espoir est, dans une certaine mesure, tributaire de la

disponibilité des ressources futures. Le financement actuel du projet est d'environ six à huit millions de dollars.

L'élément central du système, le numéro de l'éducation de l'Ontario, est déjà en place. La première priorité du ministère consiste à faire concorder le numéro de l'éducation de l'Ontario avec les résultats de l'OQRE et les données sur les crédits accumulés. Ainsi, on pourra faire le suivi des progrès réalisés par chaque conseil et chaque école. Le ministère espère que ces travaux seront terminés en 2005⁷⁶.

Aide pour les écoles au rendement insuffisant

Par le biais du Programme d'école Turnaround, le personnel du ministère collabore avec des équipes de 43 écoles afin d'améliorer le rendement en matière de lecture des élèves de la pré-maternelle à la 3^e année ainsi que les techniques de planification des améliorations des écoles. Les écoles ont été choisies en raison de leurs piètres résultats aux tests de l'OQRE et parce qu'elles correspondaient à certaines caractéristiques socio-économiques. Au moment de la tenue des audiences, le programme en était à sa troisième année et on évaluait la première cohorte d'écoles. Les pratiques exemplaires découlant de cette initiative devaient être communiquées dans l'ensemble du système au plus tard en décembre 2004⁷⁷.

Le personnel du ministère a également indiqué aux membres du Comité qu'il examinait un programme de jumelage d'écoles très performantes avec des écoles au rendement médiocre. Des initiatives semblables réalisées aux États-Unis et en Grande-Bretagne ont connu un certain succès. Des recherches réalisées par l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario révèlent que des possibilités de même nature prévalent en Ontario⁷⁸.

9. ÉVALUATION DU PLAN D'ÉDUCATION ANNUEL ET DU PROGRAMME D'ENSEIGNANT-GUIDE

Un cours d'orientation professionnelle donnant droit à des crédits est inclus dans le curriculum. Les conseils scolaires doivent offrir des possibilités d'enseignement coopératif/d'expérience de travail. Ils doivent également proposer le programme d'enseignant-guide et le plan d'éducation annuel. Ces deux éléments ont été introduits en 1999 et ils commencent à la 7^e année.

Les enseignants et les directeurs du palier élémentaire estimaient que ces initiatives étaient efficaces, car elles encourageaient les élèves à réfléchir sur l'incidence de l'école sur leur avenir. Les enseignants et les directeurs du secondaire étaient d'accord sur ce fait, mais ils avançaient que les programmes pourraient être plus efficaces. Les enseignants du secondaire estimaient qu'ils n'avaient pas des connaissances suffisantes pour offrir des conseils sur les choix de carrière et qu'ils ne connaissaient pas suffisamment les élèves pour agir en qualité de conseillers efficaces. Les directeurs et les enseignants croyaient que les élèves n'étaient pas d'emblée incités à prendre le processus au sérieux. La plupart des éducateurs du secondaire ont indiqué qu'il serait préférable de consacrer ces fonds à d'autres aspects, les enseignants-guides par exemple.

Le vérificateur a constaté que le ministère n'avait pas fixé d'objectifs mesurables pour le plan d'éducation annuel et le programme d'enseignant-guide et que les plans d'éducation annuels examinés étaient de piètre qualité⁷⁹. Afin de contribuer à faire en sorte qu'on retire des avantages adéquats du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignant-guide, il recommande au ministère d'évaluer officiellement, conjointement avec les conseils et les directeurs, l'efficacité du programme à répondre aux besoins des élèves. Si cette évaluation s'avère positive, on doit établir des objectifs mesurables⁸⁰.

Audiences du Comité

La politique du ministère exige que les directeurs réalisent une enquête auprès des élèves, des parents, des enseignants et des membres de la collectivité, tous les trois ans, afin de déterminer l'efficacité du programme de guide et d'orientation professionnelle. Pour aider à la mise en œuvre de cette exigence, le ministère a parrainé une formation des enseignants et des administrateurs, en plus de produire et de distribuer des documents de soutien, y compris des enquêtes sur l'efficacité de programmes modèles.

Le ministère entreprendra un examen de la mise en œuvre du plan d'éducation annuel et du programme d'enseignant-guide. Des options au sujet de la méthode d'examen ont été élaborées. L'examen et la formulation des recommandations seront terminés d'ici la fin de l'année scolaire 2004-2005⁸¹.

10. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité demande au ministère de l'Éducation de transmettre au commis du Comité une réponse écrite aux recommandations figurant ci-après dans les 120 jours civils suivant la présentation de ce rapport.

1. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les mesures qu'il a prises pour créer des cheminements plus efficaces pour les élèves à risque, y compris l'augmentation du nombre de cours élaborés à l'échelon local qui donnent droit à des crédits obligatoires.
2. Le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'on transmet aux élèves et à leurs parents des renseignements complets sur le contenu et les buts des cours élaborés à l'échelon local.
3. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les progrès qu'il réalise quant à l'offre d'un matériel et d'une formation supplémentaires en matière de TIC (technologie de l'information et de la communication) aux titulaires de classe.
4. Le ministère de l'Éducation doit transmettre des renseignements sur les répercussions de ses programmes sur les élèves à risque. Toute réponse transmise doit comprendre une mention du cours provincial de

compétences linguistiques et des données les plus récentes offertes par l'étude sur la double cohorte.

5. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport sur les résultats de ses recherches portant sur la promotion sociale et l'enseignement correctif, y compris les différences quant aux méthodes, les critères d'admissibilité et la disponibilité entre les conseils et le besoin d'une orientation plus poussée de la part du ministère.

6. Le ministère de l'Éducation doit passer en revue sa politique d'évaluation des élèves, en ce qui concerne l'incidence des comportements d'apprentissage, comme la remise des devoirs à temps, sur les notes des élèves.

7. Le ministère de l'Éducation doit faire rapport au sujet de l'examen des méthodes de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation concernant la conception et l'administration de ses tests et la production de rapports sur les résultats à ceux-ci.

NOTES

- ¹ Ontario, Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003* (Toronto, le Bureau, 2003), page 120, et Ontario, Assemblée législative, Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, 38^e Législature, 1^{re} Session (18 février 2004), P-167.
- ² Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 122.
- ³ Idem, pages 122-123.
- ⁴ Ibidem, pages 124-125.
- ⁵ Ibidem, pages 125-126.
- ⁶ Ibidem, page 126.
- ⁷ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-168, P-186 et P-187.
- ⁸ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 125.
- ⁹ Ontario, ministère de l'Éducation, *Guide pour les cours élaborés à l'échelon local de la 9^e à la 12^e années : Processus d'élaboration et d'approbation* (Toronto, le Ministère, 2004), pages 4-5. Site Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/localdev/locdeve.pdf> consulté le 28 octobre 2004.
- ¹⁰ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-194.
- ¹¹ Ministère de l'Éducation, *Guide pour les cours élaborés à l'échelon local de la 9^e à la 12^e années*, pages 5-6.
- ¹² Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, page P-173.
- ¹³ Queen's University, Groupe d'évaluation des programmes sociaux (D^r Alan J.C. King, directeur des recherches), *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 2* (Toronto, ministère de l'Éducation, octobre 2002), page i. Site Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/cohortph2.pdf> consulté le 28 octobre 2004.
- ¹⁴ Queen's University, Groupe d'évaluation des programmes sociaux (D^r Alan J.C. King, directeur des recherches), *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 3*, rév. (Toronto, ministère de l'Éducation, janvier 2004), page ii. Site Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/phase3/report3.pdf> consulté le 28 octobre 2004.
- ¹⁵ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-173 – P-174.
- ¹⁶ Idem, page P-174.
- ¹⁷ Ibidem, page P-187.
- ¹⁸ Ibidem, page P-174.
- ¹⁹ Ibidem.
- ²⁰ Ibidem, page P-194, et Ontario, Groupe de travail sur les élèves à risque (Barry O'Connor, président), « Réussir son cheminement : un objectif pour chaque élève », *Rapport final du Groupe de travail sur les élèves à risque* (Toronto, ministère de l'Éducation, janvier 2003), page 22. Site Internet : <http://www.edu.gov.on.ca/eng/document/reports/atrisk/atrisk.pdf> consulté le 28 octobre 2004.
- ²¹ Groupe d'évaluation des programmes sociaux, *Étude sur la double cohorte : Rapport de phase 3*, page iii.
- ²² Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats (Hansard)*, pages P-187 et P-194.
- ²³ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 126-127.
- ²⁴ Ibidem, page 127.
- ²⁵ Ibidem, pages 127-128.
- ²⁶ Ibidem, page 128.
- ²⁷ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-167.
- ²⁸ Ibidem, pages P-168 et P-175.
- ²⁹ Ibidem, pages P-168 et P-169.
- ³⁰ Ibidem, page P-168.
- ³¹ Ibidem, page P-192.
- ³² Ibidem, pages P-167 – P-168.
- ³³ Ibidem, pages P-169, P-182 et P-190.
- ³⁴ Ibidem, page P-168.
- ³⁵ Ibidem, page P-169.
- ³⁶ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 128.

- ³⁷ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-191.
- ³⁸ Ibidem, page P-169.
- ³⁹ Ibidem, page P-191.
- ⁴⁰ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 129.
- ⁴¹ Ibidem, pages 129-131.
- ⁴² Ibidem, pages 131-132.
- ⁴³ Ibidem, page 132.
- ⁴⁴ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-169.
- ⁴⁵ Ibidem, page P-171.
- ⁴⁶ Ibidem, pages P-183 – P-184.
- ⁴⁷ Ibidem, pages P-172 – P-173.
- ⁴⁸ Ibidem, page P-169.
- ⁴⁹ Ibidem, pages P-169, P-172, P-178 et P-189.
- ⁵⁰ Ibidem, pages P-168 – P-169.
- ⁵¹ Ibidem, page P-170.
- ⁵² Ibidem, pages P-169 et P-188.
- ⁵³ Ibidem, pages P-176 – P-177.
- ⁵⁴ Ibidem, pages P-169 et P-190.
- ⁵⁵ Ibidem, pages P-172, P-181 et P-182.
- ⁵⁶ Ibidem, pages P-170 et P-185, et Ontario, ministère de l'Éducation, « Un nouveau financement met l'accent sur les compétences linguistiques et mathématiques », *communiqué de presse* (28 mars 2000).
- ⁵⁷ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-183.
- ⁵⁸ Ibidem, pages P-172 – P-173.
- ⁵⁹ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, page 131.
- ⁶⁰ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-185.
- ⁶¹ Ibidem, page P-184.
- ⁶² Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 133-134.
- ⁶³ Ibidem, page 134.
- ⁶⁴ Ibidem, pages 134-135.
- ⁶⁵ Ibidem, page 136.
- ⁶⁶ Ibidem, pages 136-137.
- ⁶⁷ Ibidem, page 137.
- ⁶⁸ Ibidem, page 137.
- ⁶⁹ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, pages P-170 et P-190.
- ⁷⁰ Ibidem, page P-195.
- ⁷¹ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 138-140.
- ⁷² Ibidem, pages 140-141.
- ⁷³ Ibidem, pages 141-142.
- ⁷⁴ Ibidem, page 142.
- ⁷⁵ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-170.
- ⁷⁶ Ibidem, pages P-196 – P-197.
- ⁷⁷ Ibidem, pages P-169 et P-177 – P-178.
- ⁷⁸ Ibidem, page P-195.
- ⁷⁹ Bureau du vérificateur provincial, *Rapport annuel de 2003*, pages 142-143.
- ⁸⁰ Ibidem, pages 143-144.
- ⁸¹ Comité permanent des comptes publics, *Journal des débats*, page P-170.